



Mont
Saint
Aignan

REFUS DU MAIRE AU NOM DE L'ÉTAT A UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN E.R.P

CADRE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE déposée le 09/02/2023 par : SCI HOEA demeurant à : 75 rue André Thouin 76230 ISNEAUVILLE représenté par : Madame Olpha BALAAZI pour : Création de volumes nouveaux dans des volumes existants sur un terrain sis à : 3 parc de Lyons à Mont-Saint-Aignan	AUTORISATION DE CONSTRUIRE n° AT 076 451 23 00005 2023.349 Parcelles concernées : AD71
--	--

LE MAIRE

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public sus-visée (cadre 1),
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 161-1, L 122-3, R 162-8 à R 162-13, R 164-1 à R 164-5, R 122-10 à R 122-13, et R 143-1 à R 143-21,
Vu le décret n°95-60 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,
Vu l'avis défavorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapés en date du 16 mars 2023,

ARRÊTE

Article unique : les travaux ne sont pas autorisés.

La présente décision est transmise au représentant de l'État le **30 MARS 2023** dans les conditions prévues à l'article L. 424-7 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

le 28/03/2023
pour le maire et par délégation



Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine